

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (M.D.P.H)

Son logo :



Ses Missions

La MDPH accompagne les personnes en situation de handicap et leurs proches. Elle les informe et les conseille en fonction de leur situation, évalue leurs besoins et statue sur l'attribution de certains droits comme l'AAH ou la PCH.

Elle a également un rôle de sensibilisation sur le handicap auprès de la population.

Ses locaux

Sur notre département, les locaux sont situés à Digne Les Bains.

Son adresse : Immeuble François Cuzin

4, rue de la Grave

04000 DIGNE LES BAINS

On peut aussi se renseigner auprès d'un Centre médico-social proche de son domicile.

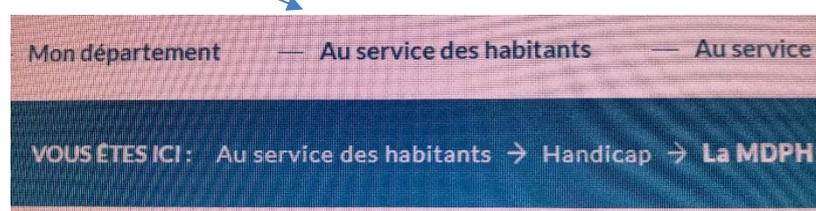
Comment effectuer des démarches auprès de la MDPH 04 ?

- **Pour se renseigner :**

On peut téléphoner au 04 92 30 09 90.

Pour les urgences concernant des maltraitances sur personnes handicapées, il y a un numéro vert gratuit le **3977**

On peut aussi consulter son site internet. Il faut taper sur la barre de recherche [Mon département 04](#), puis choisir l'onglet [Au service des habitants](#), puis [Handicap](#) et enfin [MDPH](#).



• Pour faire une demande d'étude de droits :

Pour faire une demande comme par exemple l'Allocation Adulte Handicapé, il faut compléter un dossier. Le formulaire est disponible sur le site internet. Il y a une notice pour aider à le remplir.

ATTENTION ! Il faut également faire remplir un certificat médical par son médecin qui reste valable pendant un an. C'est aussi un imprimé qu'on peut télécharger sur le site.

Quelles démarches je peux avoir à effectuer auprès de la MDPH ?

Parmi les demandes les plus courantes pour les majeurs protégés adultes, c'est la MDPH qui statue sur les droits suivants :

- L'Allocation Adulte Handicapé **AAH**
- Une Prestation de Compensation du Handicap **PCH** par exemple pour une aide humaine, pour du matériel particulier nécessaire à votre handicap et bien d'autres encore.
- Une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé **RQTH**
- Une Orientation en établissement spécialisé type **Foyer de vie** ou Foyer d'Accueil Médicalisé **FAM**
- Un accompagnement type **SAVS** (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) ou **SAMSAH** (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés).

Vous avez des questions ?



Contactez-nous si vous avez des questions, nous essaierons d'y répondre.

Grâce à vous, cela nous permettra également de compléter plus finement cette fiche.

Besoin d'accompagnement ?

Vous n'avez pas d'ordinateur pour accéder au site de la MDPH 04 ?

Vous souhaitez un accompagnement pour vos démarches MDPH?

Contactez-nous : Service animation ☎ **06 34 79 42 07 / 06 34 18 24 86**

Les lundis et mardis de 10h00 à 16h30

